

TECHNICIEN AGREE MAÏS SEMENCES EMPLOI SAISONNIER FIN JUIN / AOUT 2019

LA PRODUCTION DE MAÏS SEMENCES

La production de maïs semences est soumise à un cahier des charges rigoureux appelé Règlement Technique .

La fécondation est une étape déterminante du cycle de production de cette culture.

La castration des plantes femelles permet d'assurer la fécondation croisée et donc, la pureté variétale des semences produites.

Pour s'assurer de la bonne mise en oeuvre de cette castration et du respect du Règlement Technique dans les parcelles de maïs semences, le SPSMS-GG recrute plusieurs Techniciens Agréés.

MISSIONS

Le Technicien Agréé (TA) est responsable de l'inspection des parcelles de maïs semence d'un portefeuille de 15 producteurs environ, sous l'autorité du Technicien d'Encadrement (TE). Il devra vérifier la conformité des parcelles au Règlement Technique ; enregistrer informatiquement ses observations puis les transmettre à toutes les personnes impliquées dans la production.

Tâches quotidiennes : Organisation de la journée de travail entre les différentes parcelles (gestion des déplacements et des priorités), parcours à pied des parcelles, reporting des activités.

COMPETENCES

Capacité à observer, analyser, synthétiser, communiquer et rendre compte, à prendre des décisions et à les appliquer. Organisation.

PROFIL RECHERCHE

Autonomie, sens des responsabilités, sérieux, objectivité, dynamisme, sens de l'écoute, aptitude à communiquer, réactivité.

Connaissance du milieu agricole. Une expérience dans le domaine de la castration du maïs serait un plus mais n'est pas exigée.

Permis B obligatoire (véhicule fourni), repas pris en charge. Travail en extérieur (samedi et jours fériés compris).

Formation **obligatoire et assurée** avant prise de fonction (2 jours fin juin).



Maïs Semence
Guyenne-Gascogne

Candidature : CV, lettre de motivation, dates de disponibilités
par mail à spsms.gg@orange.fr
